

Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg

Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne

9 et 10 Novembre 2015

Résumé de la Présidence

Thème 1 : La dimension sociale de la gouvernance économique

Le premier panel de discussion, dirigé par le président de la Chambre des Députés du Luxembourg, S.E.M. **Mars Di Bartolomeo**, était consacré à la dimension sociale de la gouvernance économique. S.E.M. Di Bartolomeo a prononcé les mots de bienvenue à la conférence et a rappelé que la dimension sociale européenne constitue l'une [des priorités de la Présidence luxembourgeoise](#). Il a appelé à un « recentrage du projet européen autour de la dimension sociale si nous voulons éviter une fracture sociale et un désengagement, voire une opposition de nos populations au projet européen », à l'heure où l'Europe est confrontée à des « problèmes sociaux majeurs » tel que le chômage, en particulier celui des jeunes, l'accroissement des inégalités, la pauvreté ou encore la privation matérielle. « La dimension sociale doit figurer au cœur même de chaque politique européenne », a-t-il souligné, appelant à ce que chaque action européenne, chaque directive et chaque règlement européen soit « évalué en fonction du respect de sa dimension sociale ».

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, M. **Nicolas Schmit**, a abordé la question de la légitimité démocratique de l'Europe. Pour lui, c'est à ce niveau que la fragilité du projet européen est la plus grande, car le citoyen « se perd dans les politiques économiques européennes ». Le ministre a appelé à revaloriser le dialogue social, car le projet européen est un « projet politique qui a besoin du soutien des peuples européens et des citoyens ». Or ce projet comprend de nombreux aspects « trop techniques, trop technocratiques », a-t-il évoqué. La conséquence est que les adversaires mêmes de l'intégration européenne s'accaparent de ce débat. « Il est donc urgent de s'emparer à nouveau de la vraie dimension politique de l'Europe », et ce tout particulièrement à l'heure où « la crise économique a cédé la place à une crise sociale » et où « la convergence économique et sociale a cédé la place à une divergence croissante », a dit le ministre. Même si des progrès réels ont été réalisés grâce à des instruments de solidarité comme le mécanisme européen de stabilité financière, l'Union bancaire et l'UEM, le ministre a plaidé pour la mise en place d'une « vraie gouvernance socio-économique ».

Pour M. Nicolas Schmit, il faut relancer l'investissement productif pour redynamiser la croissance, promouvoir la compétitivité et relancer l'innovation. Mais de la même manière, il faut relancer les investissements sociaux « dont l'impact sur la cohésion sociale, sur l'emploi, sur l'innovation mais aussi sur la compétitivité économique est considérable ». La question de l'emploi doit être placée au cœur de nos politiques car l'emploi « n'est pas une variable d'ajustement ». Le ministre a souligné la nécessité d'un « budget européen encore mieux orienté sur les vrais besoins » pour réaliser les réformes dans ce cadre. Il a encore appelé à la mise en place d'une instance politique décisionnelle (un Eurogroupe social dont une

[première édition](#) avait eu lieu en marge du Conseil EPSCO du 5 octobre 2015), à la définition d'une politique économique de la zone euro « qui soit plus que la simple juxtaposition des politiques nationales », à la création de mécanismes de débat et de contrôle démocratique et à une vraie relance du dialogue social. La mobilité peut contribuer à la relance, mais elle a aussi des effets négatifs. Il faudra faire en sorte qu'elle devienne un succès pour tous. Il est nécessaire de l'encadrer, en donnant une base sociale à la mobilité.

M. **Bart Vanhercke**, directeur de l'Observatoire social européen, a ensuite présenté le rapport intérimaire d'une étude sur la dimension sociale du semestre européen qu'il a préparée avec Prof. Jonathan Zeitlin de l'Université d'Amsterdam, à l'initiative de la Chambre des Députés. L'étude a permis de mettre en lumière que la dimension sociale avait été « partielle mais qu'elle s'était affermie progressivement » au cours des années 2011-2014 du semestre européen.

Le cycle 2015 du semestre a vu la mise en place d'un certain nombre d'innovations comme la réduction du nombre de recommandations spécifiques par pays (RSP), à l'initiative de la Commission Juncker, qui marquent également un lien plus étroit entre l'inclusion sociale et l'employabilité. Si dans l'absolu, il y a moins de RSP portant sur les aspects sociaux et de l'emploi, le déclin relatif de RSP sociales est moins clair. En conclusion, l'étude plaide notamment pour que les RSP ne soient pas trop normatives, et qu'elles prennent en compte les objectifs et les valeurs européennes dans leur totalité (clause sociale horizontale).

Le sociologue M. **Louis Chauvel**, professeur à l'université du Luxembourg et spécialiste des inégalités entre générations et classes sociales, a concentré son exposé sur la soutenabilité du projet socio-économique européen et des « défis profonds et de plus en plus tenaces d'une Europe sociale ». Si dans l'Europe des 6 et des 15, il y avait encore une classe moyenne salariée et la question centrale était celle de la construction d'un Etat providence, l'agenda européen à 28 est « beaucoup plus complexe », a souligné le conférencier. Les problèmes accumulés depuis une trentaine d'années, dont surtout le déclassement social, mènent à des difficultés qui accompagneront les jeunes travailleurs pendant tout leur parcours professionnel. « Cela implique que les bases préliminaires d'une bonne gouvernance socio-économique sont de plus en plus mal réalisées », a-t-il dit. Il a à ce titre cité les problèmes du vieillissement de la population, de la « marginalisation démographique », des retraites ou encore des systèmes de santé. Ainsi, selon Prof. Chauvel, l'Europe à 28 devient un nouvel objet socio-économique, un objet nouveau en termes d'inégalités économiques, et ce problème nouveau n'a pas encore trouvé sa solution. Le sociologue a conclu en disant que « l'élargissement a été une bonne chose » mais que « dix ans après, nous restons orphelins d'un approfondissement ».

De la discussion qui s'en est suivie, l'on peut notamment retenir que des membres de la conférence ont insisté sur l'importance d'inclure davantage les partenaires sociaux dans les travaux de l'Union européenne et de tenir compte plus qu'auparavant de la dimension sociale de la gouvernance économique européenne. De même, il faudra analyser les conséquences sociales des politiques économiques et de stabilité introduite suite à la crise financière. Un socle commun de droits sociaux s'impose, de même qu'un salaire minimum européen, un Eurogroupe social et des propositions pour chômeurs de longue durée. Mais il y a un contraste entre le « triple A social » et les pronostics récents de renforcement de la politique économique et monétaire. Alors que la divergence sociale au sein des Etats membres et entre pays augmente, il est indispensable de formuler des politiques sociales européennes qui viennent inverser cette tendance.

Thème 2 : Le contrôle parlementaire de la gouvernance économique européenne

Le deuxième panel de discussion présidé par M. **Alex Bodry**, Vice-président de la Commission des Finances et du Budget à la Chambre des Députés du Luxembourg, portait sur le contrôle parlementaire de la gouvernance économique européenne, cette dernière ayant été renforcée suite à la crise de la zone euro, et notamment sur le déficit démocratique.

M. Bodry a fait état d'un "véritable déficit démocratique", tout en rappelant que le Traité de Lisbonne était souvent qualifié de "Traité des Parlements", mais que la réalité était bien différente. De plus, il a précisé que si la gouvernance économique a été renforcée suite à la crise, le régime mis en place sous urgence à un niveau intergouvernemental a "diminué la marge de manœuvre" des parlements nationaux en matière budgétaire.

M. Bodry regrette le fait que le Parlement européen ne soit co-législateur que dans trois des douze procédures législatives que contient l'Union économique et monétaire (UEM). Et cela malgré le fait qu'il est "l'instrument principal du contrôle démocratique et de la responsabilité politique dans le système de l'UE" et qu'il est devenu co-législateur pour la réglementation sur la surveillance multilatérale avec le Traité de Lisbonne. Quant à l'adoption des mesures les plus sensibles, M. Bodry a souligné que le Parlement européen est "consulté, voire uniquement informé". Vu que l'UEM est soumise au principe de la responsabilité démocratique, les représentants directs des citoyens doivent être associés à l'adoption et au contrôle de toutes les politiques publiques sans exception, a souligné M. Bodry.

Quant au « [rapport des cinq présidents](#) », qui présente un plan visant à approfondir l'UEM et à renforcer la participation et le contrôle parlementaires, M. Bodry a exprimé son inquiétude quant à la mise en place de nouvelles structures indépendantes composées d'experts nommés, en se référant notamment au comité budgétaire européen consultatif [créé récemment par la Commission européenne](#) et aux conseils nationaux de compétitivité, [recommandés par le Conseil](#).

De plus, M. Bodry a salué le fait que la Banque centrale européenne (BCE) et le Parlement européen ont mis en place un "dialogue monétaire".

Quant au Mécanisme européen de stabilité (MES), entré en vigueur en 2012, il a regretté le fait que les plans de redressement et l'intervention du MES sont uniquement décidés par les ministres des Finances de la zone euro et que le Parlement européen n'a aucun droit de regard tandis que seuls les parlements nationaux sont impliqués sur un plan consultatif.

Pour conclure, M. Bodry est revenu sur l'urgence de renforcer la coopération interparlementaire. Selon lui, la crise a clairement montré la nécessité inévitable de renforcer la coordination de la politique économique entre les Etats membres et de renforcer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Pour M. Bodry, la plus-value des conférences interparlementaires est "évidente", car elles ne retirent pas de compétences et car elles peuvent aider à "pallier une insuffisance de contrôle et générer des contributions concrètes". Il a souligné la nécessité d'ajuster les calendriers nationaux aux calendriers européens, afin que les parlements "ne soient pas de simples chambres d'enregistrement" et afin qu'ils puissent "peser sur les contenus et les choix politiques".

M. **Yves Mersch**, membre du directoire de la Banque centrale européenne, a jugé que l'application des critères de Maastricht a échoué en raison d'un manque de contrôle et de

sanctions dans les domaines relevant de la responsabilité nationale et où il n'y a pas d'ingérence européenne. La réponse à la crise a donc été d'établir des règles plus strictes en matière de politique budgétaire et fiscale et d'arriver à la création d'une Union bancaire, a conclu M. Mersch. Un processus qui s'est fait sans "débat large" et duquel les parlements nationaux ont été exclus, malgré le fait que certaines décisions empiètent sur leurs prérogatives.

En outre, M. Mersch a souligné qu'il doit y avoir une réflexion sur le partage des tâches et sur le contrôle. Il a distingué trois niveaux : la prise de décision au niveau européen (politique monétaire), au niveau national et au niveau commun.

En plus, M. Mersch a insisté sur le fait que la responsabilité des parlements nationaux se focalise sur le domaine fiscal. Pour transférer ces compétences au niveau européen, il faudra changer les traités, ce que aucun gouvernement ne souhaite faire, par peur d'un échec électoral. Finalement, le responsable de la BCE a encore insisté sur la nécessité de plus de "lisibilité" et d'information pour le public car il règne un certain "flou" et une "grande confusion" chez les citoyens européens pour savoir à qui le niveau décisionnel européen a des comptes à rendre.

Le deuxième paneliste, M. **Ralf Jansen**, conseiller juridique principal du MES, a rappelé que son institution n'est pas une institution européenne mais intergouvernementale car issue d'un accord entre les 19 Etats membres de la zone euro. Il a insisté sur le fait que les parlements nationaux sont étroitement associés à la prise de décision du MES et que les ministres des Finances, qui constituent le Conseil des gouverneurs du MES, doivent rendre des comptes aux parlements nationaux. Avec le Parlement européen, un dialogue informel a été mis en place. Finalement, M. Jansen a indiqué que le " rapport des cinq Présidents" propose une intégration future du MES dans le cadre juridique de l'UE.

M. **Roberto Gualtieri**, Président de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, a accentué que le cadre institutionnel démocratique de la supervision de la politique fiscale doit être renforcé. Il a insisté sur la nécessité d'établir une plus grande légitimité et un contrôle parlementaire, ainsi qu'un partage clair entre les responsabilités nationales et européennes. M. Gualtieri a déclaré que le contrôle ne peut se faire uniquement par le biais du contrôle des budgets nationaux, mais que la supervision au niveau européen était fortement nécessaire. Pour ce faire, un changement des traités s'avère nécessaire. Pour arriver à un meilleur contrôle démocratique, il est nécessaire d'améliorer les instruments et les réglementations. Selon M. Gualtieri, le contrôle parlementaire devra se faire en coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Le dernier paneliste de la session, M. **Kai Jan Krainer**, Vice-président de la Commission des finances du *Nationalrat* autrichien, a estimé que la souveraineté budgétaire des parlements nationaux est entamée par le passage de nouvelles règles budgétaires. Selon lui, le Semestre européen est caractérisé par une méfiance envers les politiques nationales. Quant à la fiscalité, il a insisté que celle-ci devrait être harmonisée au niveau européen afin d'éviter l'évasion fiscale, même si cela requiert un changement des traités.

Dans la **discussion** qui s'en est suivie, une majorité de parlementaires ont insisté sur le fort déficit démocratique de la gouvernance économique européenne. Certains délégués ont souligné que, pour résoudre ce déficit démocratique, la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen devrait être renforcé. En outre, certaines délégations ont revendiqué la nécessité d'établir un dialogue plus formalisé entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Dans ce contexte, les représentants ont également souligné le

besoin de mieux renseigner les citoyens européens sur les mécanismes de la gouvernance économique européenne.

Concernant le "rapport des cinq Présidents", certaines délégations ont constaté que ce rapport ne va pas assez loin car il ne propose pas de mesures concrètes sur comment améliorer la méthode intergouvernementale. Finalement, une poignée de délégations ont revendiqué que les recommandations par pays devraient se concentrer sur les résultats plutôt que sur les politiques. De plus, ils ont insisté que la convergence budgétaire et macro-économique entre les Etats membres est nécessaire.

Thème 3 : La concurrence fiscale équitable

Le troisième panel était présidé par M. **Eugène Berger**, Président de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés de Luxembourg. La session s'est centrée sur la concurrence fiscale équitable. M. Berger a souligné la nécessité de renforcer la coordination fiscale des Etats membres et de définir des actions à un niveau élevé de gouvernance, afin d'empêcher l'usage et le développement des décalages entre systèmes fiscaux et de permettre une compétition fiscale plus équitable. Il a cité les "initiatives innovatrices" prises ces dernières années par l'UE et les institutions internationales dans ce contexte : les amendements à la directive mères-filiales afin de lutter contre l'abus et la double non-imposition, l'accord sur l'échange automatique d'informations sur les rescrits fiscaux transnationaux en octobre 2015, la mise en place de la Commission spéciale TAXE sur les rescrits fiscaux au Parlement européen ou encore le plan d'action BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) de l'OCDE.

M. **Bernardus Zuijdendorp**, chef de l'unité Initiatives relatives à la fiscalité des sociétés de la DG TAXUD de la Commission européenne, a présenté le paquet de mesures sur la transparence fiscale et le Plan d'action pour une fiscalité équitable et efficace de la Commission, ainsi que l'accord récent sur l'échange automatique d'informations sur les rescrits fiscaux. M. Zuijdendorp a souligné la nécessité de restaurer le lien entre l'imposition et le lieu où l'activité économique a lieu, en tant que point essentiel du plan d'action de la Commission. Il a également mentionné les étapes à suivre dans la lutte contre l'évasion fiscale, en particulier à travers la relance de l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) et sur l'implémentation du plan d'action BEPS.

Professeur **Alain Steichen** de l'université de Luxembourg a réalisé une distinction entre la concurrence fiscale statique, qui émane de la mise en compétition des juridictions par les entreprises, et la concurrence fiscale dynamique, qui consiste en la politique menée par les juridictions pour attirer les compagnies. Dans ce domaine, les stratégies des multinationales consistent à transférer les bénéfices ou/et à délocaliser la production. Prof. Steichen a considéré que la compétition fiscale équitable existe dans un système où la décision d'investissement est prise en considérant la productivité avant et après imposition, où l'équité est recherchée entre les contribuables et où un État bienveillant pourvoit au bien-être collectif. A l'opposé, une concurrence fiscale prédatrice apparaîtrait lorsque l'efficacité économique est considérée à la lumière du couple « dépenses – impôts », où l'équité est recherchée entre Etats membres et où un État Léviathan se charge du bien-être collectif. En outre, Prof. Steichen a déconseillé d'adopter des considérations morales dans les débats juridiques sur l'imposition.

M. **Alain Lamassoure**, Président de la Commission spéciale TAXE du Parlement européen, a présenté quatre résultats principaux des travaux de sa Commission. Premièrement,

l'intégration européenne a supprimé les guerres commerciales et monétaires sur notre continent. Toutefois, les Européens mènent encore une guerre fiscale afin d'attirer les sièges d'entreprises multinationales dans leur juridiction. M. Lamassoure a estimé que chaque État membre est un paradis fiscal d'un autre, tout en rappelant que certains pays sont plus critiquables que d'autres. Il a condamné la multiplicité des régimes d'imposition en Europe, qui permettent un « shopping » fiscal inacceptable. Deuxièmement, il a considéré que des recommandations doivent être formulées aux niveaux européen et international. Il a ajouté qu'il n'est pas normal que les États membres n'appliquent pas des règles de transparence, loyauté et d'équité à l'imposition, alors qu'ils le font dans d'autres domaines. Troisièmement, M. Lamassoure a déclaré que la « règle d'or » doit être d'imposer le profit là où se déroule l'activité économique. Il a ajouté que la compétition fiscale est une bonne chose mais qu'elle doit s'appliquer aux taux et non à la base d'imposition et que, dans ce sens, une ACCIS est nécessaire. De plus, il a considéré que les conditions d'une concurrence équitable doivent être introduites, ainsi que des modalités pour le transfert de bénéfices et les régimes de propriété intellectuelle, ainsi qu'un système de déclaration par pays des sociétés transnationales. Quatrièmement, M. Lamassoure a évoqué le défi que représente l'économie numérique. Il a observé que l'OCDE n'a pas fait de propositions concrètes à ce sujet. Il a exprimé ses doutes sur les moyens disponibles pour imposer la plus-value produites par certaines entreprises du numérique. Il a souligné que l'économie numérique nécessite des règles juridiques, par exemple pour la protection des données, mais également des règles dans le domaine fiscal, puisqu'adopter 28 « taxes Google » serait absurde.

Le professeur adjoint **Maarten de Wilde** de l'université Erasme de Rotterdam a esquissé la façon dont les entreprises réagissent à la multiplicité des régimes d'imposition des États membres afin d'optimiser leurs bénéfices après impôts. Il a indiqué que coordination et autonomie ainsi qu'autonomie et efficacité s'excluent mutuellement. Prof. de Wilde a évoqué un transfert de souveraineté vers l'Union européenne dans le domaine fiscal pour, par exemple, mettre en place un impôt européen sur les entreprises qui pourrait contribuer à un régime d'imposition bénéfique pour tous. Prof. de Wilde a fait savoir que le système actuel d'imposition risque d'engendrer à long terme une imposition effective nulle. En outre, il a signalé qu'une concurrence fiscale plus équitable peut être décisive pour l'investissement et la croissance et a présenté des cadres d'imposition alternatifs.

Durant le **débat** qui a suivi, une majorité de délégués ont remercié la Présidence d'avoir mis le sujet de la concurrence fiscale équitable à l'ordre du jour de la conférence. Ils ont également loué les résultats atteints au niveau de l'Union sur les rescrits fiscaux et au niveau de l'OCDE sur le projet BEPS, tout en appelant à adopter de nouvelles mesures ambitieuses afin d'imposer le profit où il est généré et d'accroître la transparence. Les délégués se sont également accordés sur le fait que la concurrence fiscale équitable est un sujet qui émeut l'opinion publique. Dans ce contexte, alors que le Luxembourg a été critiqué pour son rôle par le passé, il a été relevé que d'autres États membres ainsi que les États-Unis doivent également faire des efforts pour aboutir à un « level playing field ».

De plus, de nombreux délégués ont considéré que l'abolition de la concurrence fiscale ne devrait pas être l'objectif recherché. Plusieurs membres de la Conférence ont souligné que la concurrence sur l'imposition est nécessaire et que l'autonomie fiscale doit être garantie. Ils se sont exprimés en faveur d'une concurrence sur les taux et pour s'accorder sur une assiette commune consolidée.

A cet effet, un délégué a considéré que les investigations menées par la Commission européenne à l'aide de la procédure sur l'aide d'État démontrent l'importance d'avancer sur l'ACCIS. Certains membres de la Conférence ont toutefois estimé que la coordination devrait se dérouler à un niveau plus élevé de gouvernance, par exemple à l'OCDE, pour assurer le « level playing field » tout en garantissant l'autonomie fiscale.

Plusieurs délégués ont rappelé l'importance d'assurer des revenus suffisants aux États en temps d'assainissement budgétaire et de pression importante sur les systèmes sociaux.

Certains membres de la Conférence ont appelé à introduire des systèmes de déclaration par pays sur certains éléments de sociétés transnationales.

Un délégué a appelé à introduire un taux d'imposition minimum et un registre de fondations en Europe. Un autre a rappelé que la complexité des régimes d'imposition pousse les entreprises à l'optimisation fiscale. Un délégué a mentionné le risque de la double imposition des bénéfices.

La taxe sur les transactions financières a été mentionnée par plusieurs intervenants en tant que parallèle à l'actuelle impasse des négociations sur l'ACCIS ou comme un exemple à ne pas suivre, puisqu'elle rendrait aussi les économies européennes moins compétitives. Un délégué a rappelé l'importance d'apprécier les situations contrastées des États membres et non-membres de la zone euro.

Thème 4 : Croissance et Union économique et monétaire

La croissance et l'UEM a été au cœur du quatrième panel de la conférence, dirigé par **M. Henri Kox**, Vice-Président de la Chambre des Députés et membre de la Commission des Finances et du Budget. **Le Premier ministre luxembourgeois M. Xavier Bettel** a souligné que la croissance « n'est pas une fin en soi », mais qu'elle sert à créer de l'emploi et à réduire le chômage. Pour le Premier ministre, la croissance doit être inclusive et ne peut être durable que si elle est sociale. Quant au Fonds européen pour les investissements stratégiques, M. Xavier Bettel a estimé que la politique devait soutenir toute initiative qui permet de relancer l'économie. Il a souligné la nécessité pour un gouvernement d'investir, en mettant en garde contre les répercussions d'une réduction des investissements sur le social. Le Premier ministre s'est félicité de la création du plan d'investissement Juncker qui vise à mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements sur trois ans. « En Europe, on a tendance à être très frileux pour investir en tant que privé si on n'a pas de garantie », a poursuivi M. Xavier Bettel. Tandis qu'aux États-Unis, un entrepreneur peut échouer et se relancer, il sera « marqué comme un perdant » en Europe. Le Premier ministre est finalement revenu sur la transparence en matière des rescrits fiscaux, demandée par la Commission européenne. Il a appelé tous les États membres à y participer et a insisté sur la nécessité d'avoir des règles communes, en rappelant que le Luxembourg a supprimé le secret bancaire et participe pleinement à l'échange d'information. « L'Europe doit aussi s'investir plus dans le domaine du progrès technologique », a-t-il dit. « Si l'Europe ne le fait pas, les autres continents la dépasseront de loin ». En ce qui concerne les rulings, il est essentiel de fixer des règles communes également au niveau international pour créer un « level playing field ».

M. Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administrations fiscales a d'abord insisté sur la publication par l'OCDE de sa prévision de la croissance (1,8 % pour 2017, 1,9 % pour 2018). La zone euro « va faire mieux » en raison de certains facteurs comme la baisse du prix de pétrole, mais « elle ne fait pas assez bien », a résumé M. Saint-Amans. Pour 2015, la croissance a été révisée à la baisse, l'investissement public ayant ralenti. D'où l'importance du Plan Juncker. Le G-20 a analysé les efforts des pays pour détecter les mesures les plus inclusives. Des inégalités minent les efforts de la croissance. Réduire les inégalités doit être un but des plans stratégiques nationaux, a-t-il exposé. La réunion des Ministres des Finances des pays membres de l'OCDE à Lima a trouvé un accord sur la lutte contre l'érosion de la base fiscale (initiative BEPS). « Si on veut assurer un

environnement absolument sain, il faut mettre fin à une compétition fiscale dommageable ». Des principes partagés par tous doivent être mis en œuvre en vue d'atteindre un « level playing field » mettant tous les pays dans la même situation. La numérisation de l'économie et une taxation équitable sont des défis, a-t-il rappelé. Le Luxembourg a fait des progrès majeurs dans la lutte contre le secret bancaire et a soutenu l'initiative BEPS ce qui a été « reconnu par l'ensemble de la communauté internationale ».

Pour sa part, **M. Ambroise Fayolle**, Vice-président de la BEI et responsable du Fonds européen pour les investissements stratégiques a expliqué que les organes de gouvernance prévus par le Plan d'investissement étaient presque en place. Depuis fin juillet, le « steering board » a été créé. Le comité d'investissement comprenant huit experts (dont quatre femmes) reste à mettre en place. Ce comité va décider sur les projets, d'où son importance. Fin octobre, 27 projets dans le domaine des infrastructures et de l'innovation (géré par la Banque européenne d'investissement) ont été approuvés par le Comité d'administration de la BEI, d'une enveloppe totale de prêts de 4 milliards d'euros. M. Fayolle a expliqué que les projets proviennent de 13 pays et touchent 8 secteurs. Ils génèrent des investissements de 20 milliards d'euros. Quant aux PME, des prêts de 2 milliards d'euros d'opérations approuvés génèrent 17 milliards d'euros d'investissements. Les projets retenus sont dynamiques et répondent au critère de la durabilité. Ils se situent entre autres dans le domaine des énergies renouvelables, de l'industrie, de la santé et de l'assainissement de l'eau. Pour les projets de taille plus petite, la prise en charge de fonds propres est nécessaire. Il s'agit de répondre à un certain nombre de failles de marché et d'être le plus proche possible des réalités du terrain.

Mme Outi Slotboom, chef d'unité à la Direction politiques, stratégie et coordination de la DG ECFIN à la Commission européenne, a constaté que l'Europe « sort de la crise ». Selon elle, l'UE se trouve dans une position de départ pour approfondir l'UEM. La responsable européenne s'est félicitée de « premières signes » d'une relance de la croissance. « Si aujourd'hui, un Etat membre a des problèmes, plus personne ne met en question la stabilité de la zone euro », a-t-elle affirmée. Le « rapport des cinq présidents » du 22 juin présente un plan pour renforcer l'Union économique et monétaire européenne. Dans ce contexte, la Commission européenne vient de produire une communication le 21 octobre relative aux mesures à prendre pour compléter l'Union économique et monétaire, portant notamment, dans une première phase, sur la rénovation du semestre européen dès 2016.

De la **discussion** qui s'en est suivie, l'on peut notamment retenir que certains membres ont noté que la feuille de route Juncker est très ambitieuse et qu'il faut réorienter les investissements vers une transition écologique.

Dans sa réponse aux interventions, M. Ambroise Fayolle a affirmé que les projets de développement durable seront bien représentés. Les propositions visent à réduire le déficit des investissements et de rendre les investissements transfrontières plus fluides. Mme Outi Slotboom a insisté sur l'importance de la transparence et de règles clairement déterminées. M. Pascal Saint-Amans a pour sa part expliqué que BEPS est en partie constitué de mesures exécutives qui ne passeront pas par les parlements. Quant aux Etats-Unis, le problème n'est pas seulement le Delaware. Les nouvelles règles de l'OCDE devront s'appliquer à tous les Etats où il n'est pas nécessaire de dévoiler le nom des bénéficiaires.

Adoption du règlement intérieur de la Conférence SCEG

Le règlement intérieur de la conférence a été adopté par consensus avec comme seule modification par rapport à la proposition initiale de la Troïka, le rajout de la phrase suivante au point 7.2. "et doivent être conformes au cadre défini par la Conférence des Présidents des parlements de l'UE" (formulation tirée du règlement de la Conférence interparlementaire sur la PESC/PESD).